

BULLETIN MUNICIPAL – N° 5 – JUIN 2023

COMMUNE DE BELRUPT-EN-VERDUNOIS

☎ : 03 29 86 50 27 / ✉ : mairie.belrupt55@wanadoo.fr

Site internet : www.belrupt-en-verdunois.fr

Suivez-nous sur notre page Facebook : Mairie de Belrupt en Verdunois

Et grâce à l'application PanneauPocket sur smartphone

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

PARTIR EN LIVRE, SAMEDI 1^{ER} JUILLET DANS LE PARC DE L'ECOLE

« Partir en Livre » est une manifestation nationale qui promeut le plaisir de la lecture auprès des jeunes. Gratuit et ouvert à tous, cet événement se tiendra samedi 1^{er} juillet de 10h à 12h et de 13h30 à 16h, dans le parc. L'illustratrice Stéphanie Marchal, sera présente et proposera un atelier type « fresque géante ». Elle partagera son univers coloré avec le public. Plusieurs stands seront installés dehors ou sous les chapiteaux. Au programme : lectures animées, origami, atelier d'écriture, jeux géants...

LA FÊTE DU 13 JUILLET EST DE RETOUR

On l'attend avec impatience !!!

La fête nationale est célébrée le 13 juillet à Belrupt. Une soirée festive ponctuée d'animations, de danses et clôturée par un magnifique feu d'artifice.

Rendez-vous le 13 juillet dans le parc de l'école.

Et si vous vous en sentez, l'association recherche des bras bénévoles pour installer tables et bancs.

JOURNÉE CITOYENNE : 3^{ème} EDITION

Forts de son succès lors des deux premières éditions en 2021 et 2022, nous souhaitons renouveler la journée citoyenne à Belrupt. Elle aura lieu le 23 septembre **2023**, à partir de 9h.

L'idée de cette journée est de continuer les travaux d'embellissement du village, en faisant participer tous les habitants volontaires, adultes comme enfants, sensibilisés pour le bien de la collectivité.

Retenez bien cette date, la nouvelle édition de la journée citoyenne et de nettoyage de la nature se déroulera donc le 23 ... on vous y attend nombreux pour partager cette expérience citoyenne avec à la clé le repas de midi offert par la municipalité.

Une "gratifieria" sera également organisée, comme l'an passé : une sorte de braderie gratuite où l'on apporte ce qui n'est plus utile et où l'on prend ce qui va nous servir - tout cela gratuitement.

Un groupe de réflexion va préparer différents projets réalisables pour que cette journée soit riche et diversifiée, une première liste a déjà été préparée mais vous pourrez venir avec de nouvelles idées et les outils qui vont avec !

Pour agrémenter cette journée, un moment de convivialité vous sera proposé vers 12h autour d'un barbecue, offert par la mairie et après un pot amical. Tout cela est ouvert à tous (mais il faudra s'inscrire pour le repas).

Nous comptons sur votre participation et vous remercions par avance.

11 NOVEMBRE FÊTE PATRONALE DE LA SAINT MARTIN ET JOURNÉE DU SOUVENIR

La journée annuelle du souvenir fixée le 11 novembre pour commémorer tous les combats pour la liberté du pays est fixée en mémoire – notamment – de l’armistice mettant fin le 11 novembre 1918 à la Grande Guerre 14/18. Cette journée est aussi destinée dorénavant à honorer tous les morts de toutes les guerres passées. Traditionnellement, une cérémonie se déroule devant le monument aux morts.

INNOVATION CETTE ANNEE : cette cérémonie ne se déroulera pas en fin de matinée mais en fin d'après-midi – afin de s'assurer de la présence de porte-drapeaux et du président local du Souvenir Français, l'association qui nous accompagne beaucoup dans les démarches mémorielles et qui nous aide aussi sur le plan financier. En effet, la matinée est très chargée en cérémonies dans le secteur de Verdun – et comme quelques autres communes, il est apparu plus simple au Conseil Municipal de prévoir notre cérémonie en après-midi.

Dépôt de gerbe, lectures, la cérémonie à Belrupt commencera à 17h00 et se poursuivra par un moment de convivialité autour d'un verre, à la salle des fêtes.

LES EXPOS DE BELRUPT

L'exposition consacrée au cadastre (et nous préparant à réfléchir sur l'évolution du PLU de Belrupt, le plan local d'urbanisme, qui est la « loi » locale régissant les permis de construire, etc.) reste en place jusqu'au 28 juin.

Elle sera remplacée peu après par une exposition prêtée par le CPIE (centre permanent d'initiation à l'environnement, de Bonzée) consacrée aux batraciens ! Et cela pendant tout l'été, puis par une exposition du CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Meuse) qui nous présentera l'architecture traditionnelle de nos villages, là aussi une préparation à la révision en cours du PLU. Cette exposition accompagnera aussi la Journée du Patrimoine en septembre, qui à Belrupt concernera la visite du fort, un ouvrage tout en maçonnerie, d'avant le tout-béton !

Merci à Belrupt Loisirs pour tout ce travail.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DES DÉCHETS MÉANGERS

Comme chaque année, le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, géré par notre communauté de communes, VAL DE MEUSE – VOIE SACREE.

Ce rapport comporte obligatoirement des indicateurs techniques : description et localisation des services, notamment de la déchetterie, situation juridique, volumes collectés, etc.

Il doit également contenir des indicateurs financiers : évolution du prix, taxes et redevances, les différentes dépenses et recettes du service, etc.

Rappelons que ce rapport est public, consultable en mairie. Il est publié sur le site internet de la communauté de communes.

RISQUES D'INCENDIE A CAUSE DE LA SÉCHERESSE

La végétation plutôt très sèche actuellement court de gros risques de feux, les services préfectoraux y sont très attentifs et demandent la plus grande prudence afin d'éviter des incendies désastreux.

Ainsi l'an passé, un de nos concitoyens s'est fait rappeler à l'ordre après avoir joué avec des pétards en pleine sécheresse !

Il n'est pas impossible que des mesures d'interdiction soient décidées par le Préfet.

QUELS RISQUES COURONS-NOUS A BELRUPT ?

Pour chaque commune l'État a identifié les risques majeurs qui peuvent survenir, Pour la commune de Belrupt les risques identifiés sont les suivants :

Risque d'inondation : du fait des eaux de ruissellement en cas de pluies très violentes, une cellule d'analyse de risques a défini un risque d'inondation au centre du village.

Risque de transport de matières dangereuses : la RD 903 passant à proximité de la commune, il a été considéré l'existence d'un risque (explosion, pollution) consécutif à un éventuel accident de circulation, notamment pour les camions.

De plus une conduite de gaz importante passe sous la déchetterie de la Grimoirie, ce qui implique l'existence d'un risque sur le territoire de la commune, même s'il ne concerne pas les habitations.

Risque de mouvement de terrain : des cavités ont été identifiées de longue date dans le secteur de la rue de la Côte. Il s'agit d'anciennes exploitations de pierre. Lorsqu'il y a de nouvelles constructions dans cette zone, des sondages sont fortement conseillés pour pouvoir construire en toute tranquillité.

Risque industriel : la commune est à proximité du dépôt de munitions du Rozelier qui est classé à risque même si la zone de risque ne concerne que la partie boisée du territoire de Belrupt et pas du tout les habitations.

Tous ces risques sont identifiés et présentés dans un document consultable à la Mairie. Il s'agit du **DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)**.

Afin de définir les moyens humains et matériels pour réagir en cas d'accident, la commune a dû élaborer un **Plan Communal de Sécurité (PCS)**, également consultable en Mairie.

En cas d'accident majeur, la salle des fêtes sera utilisée comme **Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)**.

Bien sûr, les risques identifiés par les services de l'État n'ont qu'une chance très faible de survenir, mais comme le risque zéro n'existe pas, il est toujours pertinent de se préparer en connaissance de cause.

ALERTE & INFORMATION EN CAS D'URGENCE OU POUR VOTRE INFORMATION LOCALE

Dans le cadre de ses obligations d'alerte et d'information en cas de crise ou d'accident majeur, la Commune a mis en place divers dispositifs.

Ainsi, une **liste d'adresses mails** a été constituée – depuis plusieurs années – et proposée aux habitants volontaires à de nombreuses reprises, dans le bulletin. Il est toujours possible de s'y inscrire.

Cette liste fonctionne et les personnes inscrites reçoivent des informations émises ou retransmises par la commune.

AINSI VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE SUR CETTE LISTE D'INFORMATION : il suffit de nous donner votre adresse mail par tout moyen à votre convenance.

Autre moyen d'information en cas d'urgence : une **liste de numéros de portables pour l'envoi de SMS en cas d'accident majeur**. C'est la même procédure que pour les mails, sur la base du volontariat. La commune ne l'utilise que pour les risques majeurs.

Troisième dispositif : vous chargez **l'application gratuite Panneau Pocket sur votre téléphone portable** : vous recevez alors un message lorsqu'une information utile est diffusée par la commune.

Et enfin, deux autres modes d'information plus "classiques" : le **site internet** communal (www.belrupt-en-verdunois.fr) et la **page face book** de la commune (mairie de Belrupt en Verdunois).

NOTE DE LA COMMISSION NATIONALE INFORMATIQUE ET LIBERTE (CNIL) :

Les informations recueillies (uniquement l'adresse mail ou le numéro de téléphone) sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Commune de Belrupt pour vous informer des affaires communales ou vous prévenir en cas d'alerte. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public de la Commune.

Les données collectées seront communiquées aux seuls services communaux.

Les données sont conservées pendant la durée de fonctionnement de ce service d'information communale ou jusqu'à ce que vous décidiez de ne plus profiter de ce service.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données personnelles dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO Centre de Gestion de la Meuse à COMMERCY – 92 rue des Capucins – CS 90054 – 55202 COMMERCY CEDEX / 03 29 91 44 35 / fax : 03 29 91 52 54 / cdg55@cdg55.fr / www.cdg55.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

L'ASTUCE DU JOUR

Comme bien souvent dans le bulletin communal, voici l'astuce du jour proposée par le Groupe Environnement :

Comment se débarrasser du chat du voisin qui vient vous embêter dans le jardin pour y faire ses besoins ou déterrer vos plantations récentes ou bien qui a pris la mauvaise habitude de rentrer chez vous par la fenêtre ouverte ?

Une solution qui marche bien et qui s'inspire du vieux proverbe selon lequel un chat échaudé craint l'eau froide : vous le capturez (par exemple à l'aide d'une cage à chats) et une fois qu'il est prisonnier, vous le douchez (avec un seau, un arrosoir, ...),

Vous répétez la douche deux ou trois fois et vous relâchez le chat.

En général, le chat ne revient pas !

PARMI LES DERNIÈRES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL...

Le 24 septembre prochain, la Meuse élira ses deux sénateurs dont le mandat est arrivé à expiration. Monsieur Gérard Longuet a décidé de ne pas se représenter mais Monsieur Franck Menonville est candidat à sa ré-élection.

Les élections sénatoriales sont spécifiques : ce sont de « grands électeurs » qui votent. Dans un village comme Belrupt, 3 membres du conseil municipal sont désignés comme « grands électeurs ».

Le 9 juin, comme dans tous les départements concernés, le conseil était réuni pour les désigner. Ce sont Améline Cartier, Didier Giard et Julien Boulanger qui ont été candidats à cette désignation et élus à l'unanimité. Ils représenteront donc la commune à Bar le Duc, le 24 septembre, pour participer à cette élection.

MERCI !

MERCI à ceux qui ont monté les chapiteaux communaux pour la nouvelle saison 2023, et notamment pour les contrôles de mise en conformité électricité et sécurité par les bureaux de contrôle : Patrick Gille, Jonathan Oberto, Patrick Saillet, Patrick et Tony Comparin, Lucas Bloqué, René Astolfi, Jean Paul Humbert, venus prêter la main à Constant et aux quelques conseillers municipaux disponibles.